

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant******une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2020***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Comme cela a été fait les années précédentes, les compteurs, les petites modifications et petites extensions des réseaux de la Commune sont des investissements qui doivent faire l'objet d'un préavis annuel, sur la base des prévisions en fin d'année.

Le crédit "Compteurs et petites extensions" est destiné à couvrir toutes les dépenses mineures auxquelles le Service des énergies (SEY) doit faire face dans des délais courts, inférieurs à deux semaines, pour satisfaire la demande de ses clients. Il couvre les prolongations de quelques mètres des réseaux d'eau, gaz, électricité et fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs.

1. Statut des crédits accordés pour les années 2018 et 2019

Le crédit d'investissement de CHF 800'000.- alloué pour l'année 2018 (PR17.28PR accepté par le Conseil communal le 14 décembre 2017) a été clôturé sans dépassement.

S'agissant du crédit de CHF 800'000.- accordé pour l'année 2019 (PR18.32PR accepté par le Conseil communal le 7 février 2019), il était entamé à hauteur de CHF 573'555.- à fin novembre 2019. Compte tenu des éléments en cours, notamment de l'achat en gros de compteurs, le crédit devrait être bouclé en fin d'exercice sur un montant proche du crédit alloué de CHF 800'000.-.

L'activité de l'année 2019, ainsi que celle des années précédentes, permettent de projeter les besoins pour l'année 2020, comme le démontre le tableau de page suivante.

Besoins financiers pour l'année 2020 :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 [Budget]	2019 [situation]	2020 [Budget]
Crédit No	4002	4009	4013	4027	4036	4045	4049	4055		4055.9	
Crédit Approuvé [chf]	716'000	682'000	725'000	626'000	746'000	744'000	770'000	800'000	800'000		
Dépenses compteurs											
Eau	59'294	54'236	46'979	64'273	69'908	47'263	70'207	87'985	95'000	94'339	95'000
Gaz	59'355	47'735	77'594	73'681	77'299	63'817	58'023	60'641	105'000	79'768	105'000
Electricité	138'684	190'038	151'210	80'810	143'551	96'981	53'793	25'000	10'000	9'357	10'000
Total	257'333	292'009	275'783	218'764	290'758	208'060	182'023	173'626	210'000	183'464	210'000
Dépenses petites extensions											
Eau	92'887	89'737	100'357	52'051	40'349	52'167	119'741	208'209	150'000	93'110	150'000
Gaz	95'146	13'800	11'522	98'006	126'448	20'220	22'378	55'559	75'000	52'468	75'000
Electricité	247'805	276'334	297'783	199'474	244'533	406'472	365'234	256'932	205'000	134'407	205'000
Fibre optique	-	-	-	-	31'574	65'225	34'000	53'002	40'000	39'568	40'000
Total	435'838	379'871	409'662	349'531	442'904	544'084	541'353	573'701	470'000	319'553	470'000
Réserve pour smartmetring								39'325	120'000	70'538	120'000
Total dépensé	693'171	671'880	685'445	568'295	733'662	752'145	723'375	786'653	800'000	573'555	800'000
Pourcentage de la somme utilisée	97%	99%	95%	91%	98%	101%	94%	98%		72%	

La Municipalité estime que le même montant que celui alloué en 2019 pour les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique sera nécessaire en 2020, soit CHF 800'000.-.

Comme pour 2018, celui-ci comprend un montant de CHF 120'000.- pour des compteurs Smart Metering (systèmes de mesure intelligents), conformément au PR17.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'340'000.- pour financer la phase 1 du projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents (Smart Metering) et de l'adaptation des systèmes de comptage aux futures exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité, accepté par le Conseil communal le 2 novembre 2017.

2. Crédit d'investissement 2019 "Compteurs et petites extensions"

Pour l'année 2020, les coûts prévisionnels relatifs à l'installation et au remplacement des compteurs, ainsi qu'aux modifications et petites extensions des réseaux s'élèvent à CHF 800'000.- ; ce montant est réparti comme suit :

- **Le réseau EAU** est concerné pour un montant de CHF 150'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 95'000.- pour la partie compteurs;
- **Le réseau GAZ** est concerné pour CHF 75'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 105'000.- pour le remplacement ou l'installation des compteurs;
- **Le réseau ELECTRICITE** est concerné pour CHF 205'000.-, auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- pour les compteurs ;
- **Le réseau FO (fibre optique)** est concerné pour CHF 40'000.- :
- Un montant de CHF 120'000.- est réservé pour des compteurs compatibles avec le projet « Smart Metering ».

Ce crédit d'investissement est référencé à la ligne 8027 du plan des investissements.

3. Coûts et financement

Les charges annuelles d'investissement se montent à CHF 63'750.- et comprennent les amortissements de CHF 41'750.-, les frais d'entretien de CHF 16'000.- et les frais d'intérêt variable sur le capital investi de CHF 6'000.-.

Les amortissements sont calculés sur 15 ans pour les compteurs, 30 ans pour les modifications et extensions des réseaux eau et gaz et 20 ans pour les modifications et extensions du réseau électrique et fibre optique.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz d'électricité et de fibre optique.
- Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.406400.20 « Compteurs et petites extensions 2020 ». Elle sera amortie sur 15 ans pour les compteurs, sur 20 ans pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans pour la partie eau et gaz.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, municipal du dicastère des énergies